



12 rue Michel-Ange  
75016 Paris

N° de SIRET : 572 195 683 000 14

## TARIFS 2025-2026

		Contribution annuelle des familles	A.P.E.L. Facturé 1er trim.	Amicale des anciens 1er trim.	Judo/Multi sporst Facturé 1er trim	Formations Facturés 1er trim	TOTAL	Demi-pension annuelle
		Facturée par tiers chaque trim.					Pour le 1er enfant	Facturée/trim.
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(1+2+3+4+5)	(6)
		€	€		€	€	€	€
L Y C É E	Terminale	2406,00	25,00	75,00			2506,00	1038 (4 repas)
	Première	2373,00	25,00				2398,00	1038 (4 repas)
	Seconde	2292,00	25,00				2317,00	1038 (4 repas)
C O L L È G E	Troisième	1995,00	25,00			155,00	2175,00	1109 (4 repas)
	Quatrième	1995,00	25,00				2020,00	1109 (4 repas)
	Cinquième	1995,00	25,00				2020,00	1109 (4 repas)
	Sixième	1995,00	25,00				2020,00	1109 (4 repas)
É C O L E	CM2	1779,00	25,00		175,00		1979,00	923 (4 repas)
	CM1	1779,00	25,00		175,00		1979,00	923 (4 repas)
	CE2	1779,00	25,00		175,00		1979,00	923 (4 repas)
	CE1	1779,00	25,00		175,00		1979,00	923 (4 repas)
	CP	1779,00	25,00				1804,00	923 (4 repas)
	Maternelles	1779,00	25,00				1804,00	923 (4 repas)

### FACTURATION

Au 1er trimestre les factures sont envoyées dans la quinzaine suivant la rentrée  
 Au 2ème trimestre les factures sont envoyées fin novembre  
 Au 3ème trimestre les factures sont envoyées fin mars

### RÈGLEMENT \*

Le règlement s'effectue de préférence par **prélèvement automatique** mensuel ou trimestriel selon les nouvelles normes S.E.P.A, ou par chèque à l'ordre de NDO à réception de la facture.

(1) Réduction familles nombreuses appliquée à la contribution annuelle : 15% pour le 2<sup>ème</sup> enfant ; 22.5% pour le 3<sup>ème</sup> ; 30% pour le 4<sup>ème</sup> ; 38% pour le 5<sup>ème</sup> ; 45% pour le 6<sup>ème</sup>.

(2) Judo / Multisports : Tarif dégressif pour les frères et sœurs pratiquant le judo/multisports ( 2 enfants : 115€/ enfant, 3 enfants : 105€/ enfant).

(3) Formation à l'oral pour les 3èmes pour le passage de l'épreuve au DNB.

(4) Règlement demi-pension :

Le prix trimestriel est ajusté en fonction du nombre de repas par trimestre

L'adhésion au régime de demi-pension s'entend normalement pour l'année entière.

Une absence continue d'au moins trois semaines peut donner lieu à un remboursement forfaitaire : 2 € par repas non pris.

Coût repas comprenant le service de restauration et l'encadrement des élèves entre 12h05 et 13h45 :

pour les demi-pensionnaires du collège/lycée : **8,80 €**

pour les demi-pensionnaires de l'école : **7,10 €** (déduction faite de la subvention de la Ville de Paris)

pour les externes du collège/lycée : **10 €**

pour les externes de l'école : **9,30 €** (déduction faite de la subvention de la Ville de Paris).

Aucun changement de régime ne sera possible en cours de trimestre. Les demandes sont à formuler par écrit ;

pour le 2ème trimestre date limite le **16/11/2025** pour application au retour des vacances de Noël

pour le 3ème trimestre date limite le **08/03/2026** pour application au retour des vacances de Printemps

Pour le lycée, aucun changement de régime n'est possible. Les inscriptions à la demi-pension sont annuelles.

**\* Vous pouvez également régler par virement bancaire aux coordonnées suivantes :**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
<b>Titulaire</b> OGEC NOTRE DAME DES OISEAUX NDO
<b>Domiciliation</b> SG PARIS 16EME (03383) 45 avenue Kleber 75116 PARIS
<b>IBAN : FR76 3000 3033 8300 0500 8262 904</b> <b>BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP</b>